



# Commune de 67600 - MUSSIG

## Procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

Séance ordinaire du 25 Novembre 2020

La convocation a été adressée le 19 Novembre 2020 avec l'ordre du jour suivant :

1. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 30 Septembre 2020
2. FINANCES : Décision de remboursement anticipé d'un emprunt
3. FINANCES : Décision Modificative de budget N°1
4. ASSOCIATION FONCIÈRE DE MUSSIG : Désignation de membres
5. RECENSEMENT DE LA POPULATION 2021
  - A) Désignation des agents recenseurs
  - B) Fixation des indemnités
6. LOCATION DE SALLES : Abattement suite COVID
7. Divers et informations

Sous la présidence de WOTLING Philippe, Maire

**Etaient présents :** MMES et MM BAPTIST Marie, BAUER Rachel, BEGOUT Didier, FEUERER Valérie, GOETZ Adeline, HERR Jean-François, KOENIG Christophe, LEGRAND Marie-Antoinette, NEFF Bertrand, SCHIFFERLE Christelle, SCHMITT André, SCHNEIDER Jean-Luc, SEEWALD Agnès.

**Etaient absents :** Monsieur SIEGEL Stéphane donne procuration à Monsieur WOTLING Philippe

**Début de la séance :** 20h03

Monsieur le Maire propose à l'Assemblée d'ajouter un point supplémentaire à l'ordre du jour de la séance, à savoir « PERSONNEL COMMUNAL : Création de postes ». Celui-ci sera intégré entre le point 6 et le point 7 de l'ordre du jour initial.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

### 1. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 SEPTEMBRE 2020

Le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 30 Septembre 2020 ne suscite aucune remarque de la part des conseillers.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

GOETZ Adeline est élue secrétaire de séance

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

## 2. FINANCES : Décision de remboursement anticipé d'un emprunt

### REMBOURSEMENT ANTICIPÉ DU PRÊT CONTRACTÉ AU CRÉDIT MUTUEL DANS LE CADRE DE LA RÉNOVATION DU BÂTIMENT DE LA MAISON DES ASSOCIATIONS

L'Adjoint au Maire en charge des finances, Monsieur Christophe KOENIG, expose qu'un emprunt d'un montant de 400 000 € avait été conclu en 2011, auprès du CRÉDIT MUTUEL, sur une période de 15 ans et au taux fixe de 4,40% puis renégocié en 2019 pour faire basculer son taux à 3,80%. Cet emprunt avait pour but de financer les travaux de rénovation du bâtiment de la Maison des Associations.

Ce dernier explique les raisons de cette motivation et l'intérêt que cela représente pour la collectivité : optimisation financière, amélioration du résultat, diminution de la dette par habitant, diminution des charges sans impacter la gestion courante.

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal un remboursement par anticipation du capital restant dû à l'échéance prochaine, soit le 30/11/2020. Le montant estimatif du capital restant dû s'élève à 190 890,58€.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide de :

- REMBOURSER par anticipation le capital restant dû à l'échéance du 30/11/2020 pour un montant de 190 890,58€.
- AUTORISER le Maire à exécuter cette décision et à signer les pièces s'y afférentes

14 VOTES POUR - 1 ABSTENTION  
ADOPTÉ À LA MAJORITÉ

## 3. FINANCES : Décision Modificative de budget N°1

Comme évoqué dans le point précédent, un remboursement anticipé de l'emprunt établi dans le cadre de la rénovation du bâtiment de la Maison des Associations est prévu à l'échéance du 30/11/2020.

Pour ce faire, une décision modificative de budget est nécessaire afin de regrouper une partie des crédits disponibles pouvant solder cette dette.

Chapitre	Compte	Désignation	Montant des crédits ouverts avant DM	Décision modificative	Montant des crédits ouverts après DM
16 Emprunts et dettes assimilés	1641	Emprunts en euros	81 000,00 €	200 000,00 €	281 000,00 €
21 Immobilisations corporelles	2118	Autres terrains	25 000,00 €	- 20 000,00 €	5 000,00 €
21 Immobilisations corporelles	2121	Plantations d'arbres et d'arbustes	5 000,00 €	- 3 000,00 €	2 000,00 €
21 Immobilisations corporelles	2128	Autres agencements et aménagements de terrains	190 000,00 €	- 121 000,00 €	69 000,00 €
21 Immobilisations corporelles	21312	Bâtiments scolaires	15 000,00 €	- 15 000,00 €	- €
21 Immobilisations corporelles	21318	Autres bâtiments publics	30 000,00 €	- 25 000,00 €	5 000,00 €
21 Immobilisations corporelles	2151	Réseaux de voirie	5 000,00 €	- 2 000,00 €	3 000,00 €
21 Immobilisations corporelles	2183	Matériel de bureau et matériel informatique	15 000,00 €	- 14 000,00 €	1 000,00 €

14 VOTES POUR - 1 ABSTENTION  
ADOPTÉ À LA MAJORITÉ

Commune de MUSSIG – Conseil Municipal, Séance du 25 Novembre 2020

Accusé de réception en préfecture  
067-216703108-20201125-2020-11-25-PV-DE  
Date de télétransmission : 02/12/2020  
Date de réception préfecture : 02/12/2020

#### 4. ASSOCIATION FONCIÈRE DE MUSSIG : Désignation de membres

La durée du mandat du bureau de l'Association Foncière est de 6 ans. Ce mandat est arrivé à échéance, il convient donc de le renouveler. Pour ce faire, la Chambre de l'Agriculture vient de nous communiquer ses représentants, composé de 3 membres titulaires et 2 membres suppléants.

Après concertation avec la Chambre de l'Agriculture et après avoir rassemblé les souhaits de renouvellement des anciens membres du bureau, Monsieur le Maire propose la liste suivante :

- Messieurs SCHMITT André, REPPÉL Patrick et LOSSER Adrien, comme titulaires,
- Monsieur SCHNEIDER Mathieu et Madame SCHNELL Marie-Laure, comme suppléants.

Le Conseil Municipal, après délibération, **ACCEPTÉ** la liste ci-dessus proposée par Monsieur le Maire.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

#### 5. RECENSEMENT DE LA POPULATION 2021 : Désignation des agents recenseurs et fixation des indemnités

##### A) Désignation des agents recenseurs

Du 21 Janvier au 20 Février 2021 aura lieu le recensement de la population à MUSSIG. L'INSEE demande la nomination d'un coordonnateur communal qui sera chargé de la gestion de la collecte et qui sera l'interlocuteur de l'INSEE ainsi que de deux agents recenseurs.

Par délibération en date du 1<sup>er</sup> Juillet 2020, l'agent Stéphanie MISBACH a été désigné comme coordonnateur communal pour l'enquête 2021.

Il est également nécessaire de recruter deux agents recenseurs. Monsieur le Maire propose de prendre des employés communaux comme cela fut le cas lors du dernier recensement.

Monsieur le Maire propose de nommer les agents Marilène WUERTZER et Sarah STEIBLI comme agents recenseurs pour l'enquête 2021.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

##### B) Fixation des indemnités

Ces missions seront effectuées par Madame WUERTZER et Madame STEIBLI selon les organisations de service. Les heures supplémentaires effectuées dans ce cadre donneront lieu à rémunération.

Le Conseil Municipal, après délibération,

- **AUTORISE** le paiement des heures supplémentaires des agents recenseurs et du coordonnateur communal selon les organisations de service
- **S'ENGAGE** à inscrire la dotation de l'INSEE au Budget Primitif 2021.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

## 6. LOCATIONS DE SALLES : Abattement suite COVID

Monsieur le Maire fait état d'une demande d'abattement sur la facturation de la location de la Maison des Associations transmise courant du mois de Novembre 2020 par la section YOGA.

Au vu de la situation sanitaire actuelle, les activités physiques et sportives sont suspendues actuellement tout comme c'était le cas lors de la première période de confinement : l'utilisation de la MDA ne s'est donc pas effectuée sur l'année complète en 2020.

La crise sanitaire liée au COVID-19 touchant le fonctionnement de l'ensemble des associations, il est proposé de considérer la question pour l'ensemble des locations annuelles de la Maison des Associations.

**Le Conseil Municipal, après délibération,**

- **OCTROI** un abattement du montant de location de la Maison des Associations pour les associations concernées par la location annuelle compte tenu de la crise sanitaire liée au COVID-19

Le présent abattement sera effectif qu'après réception d'une demande écrite de la part des différents locataires concernés par la facturation à l'année.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

## 7. PERSONNEL COMMUNAL : Création de postes

Suite à deux départs en retraite fin d'année 2019 et début d'année 2020, deux nouveaux postes respectivement d'agent technique et d'Agent Technique Spécialisé des Ecoles Maternelles ont dû être créés.

Le poste d'agent technique, contrat d'une durée d'un an, arrive à échéance le 01/12/2020 et le poste d'agent technique spécialisé des écoles maternelles, contrat d'une durée d'un an également, arrive à échéance le 05/01/2021. Tous deux étant appelé à être renouvelés.

Monsieur le Maire propose d'une part de renouveler le poste d'agent technique pour le nettoyage de l'Ecole et de la Mairie de Madame Elida KOCH pour un contrat d'une durée de 12 mois à hauteur de 23 heures hebdomadaires.

D'autre part, Monsieur le Maire propose de renouveler le poste d'agent technique spécialisé des écoles maternelles de Madame HERR Valérie pour un contrat d'une durée de 12 mois à hauteur de 20 heures hebdomadaires.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de modifier le tableau des effectifs de la façon suivante:**

- **SUPPRESSION** d'un poste d'Adjoint Technique contractuel à temps non complet, à raison de 23/35<sup>e</sup> et d'un poste d'Agent Spécialisé Principal de 2<sup>e</sup> classe des Ecoles Maternelles
- **CRÉATION** d'un emploi permanent d'Adjoint Technique contractuel à temps non complet, à raison de 23/35<sup>e</sup> à compter du 2 Décembre 2020, pour les fonctions d'agent d'entretien
- **CRÉATION** d'un emploi permanent d'Agent Spécialisé Principal de 2<sup>e</sup> classe des Ecoles Maternelles, à raison de 20/35<sup>e</sup> à compter du 6 Janvier 2021

Accusé de réception en préfecture 067-216703108-20201125-2020-11-25-PV- DE Date de télétransmission : 02/12/2020 Date de réception préfecture : 02/12/2020
--

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'ensemble des documents relatifs à ces modifications de contrat des différents personnels de la collectivité.

Monsieur HERR Jean-François ne prend pas part au vote.

**14 VOTES POUR  
ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES VOTANTS**

## **8. DIVERS ET INFORMATIONS**

### **A) PRÉSENTATION DU PROJET PÉRISCOLAIRE**

La présentation du projet de construction du périscolaire de Baldenheim-Mussig a été faite par le biais de l'intervention de Madame Marie WOLF, Responsable du Service Patrimoine de la Communauté de Communes de Sélestat et Monsieur Olivier MORIS, Vice-Président de la Communauté de Communes de Sélestat en charge du suivi des grands chantiers et travaux neufs.

La projection des plans de la future structure agrémentée des explications d'orientations du projet et de l'aménagement du bâtiment ont été apportés à l'Assemblée. L'intervention des membres du comité de pilotage du projet a permis de répondre à l'ensemble des questionnements des élus de la collectivité donnant ouverture à débat.

Capacité d'accueil du bâtiment : 10 enfants en micro-crèche et 100 enfants au sein du périscolaire

### **B) URBANISME**

#### **DÉCLARATIONS PRÉALABLES :**

DP 067 310 20 R0014 - SIEGEL Stéphane - 1 rue de Breitenheim - Construction d'une piscine

DP 067 310 20 R0015 - SCI JAMES DE MURPHY - Lieudit Schnellenbuhl - Construction d'un local poubelle (refus)

DP 067 310 20 R0016 - HESLER Stéphane - 10 rue des Roses - Construction d'une piscine

#### **CERTIFICATS D'URBANISME :**

CU 067 310 20 R0006 - Maître HERTH Aurélie - Lieudit Hessenheimer Weide - CU d'information

CU 067 310 20 R0007 - Maître GENY Isabelle - 15 rue des Roses - CU d'information

### **C) COMMISSION DE CONTRÔLE DES LISTES ÉLECTORALES**

Les conseillers municipaux ayant été intégralement renouvelés, cela entraîne une nouvelle composition de la commission de contrôle des listes électorales.

La commission a deux missions :

- Veiller à la régularité des listes électorales : dans ce cadre elle peut réformer les décisions d'inscription ou de radiation d'électeurs prises par le maire et procéder à l'inscription ou à la radiation d'un électeur omis ou indûment inscrit ;

- Statuer sur les recours administratifs préalables obligatoires (RAPO) : le RAPO est formé par l'électeur concerné dans un délai de cinq jours à compter de la notification de la décision de refus d'inscription ou de radiation pris par le maire à son encontre. Il est obligatoire avant tout recours devant le juge.

Pour Mussig, la commission est composée de 5 conseillers municipaux, répartis comme suit :

3 conseillers issus de la liste ayant obtenu le plus grand nombre de sièges

2 conseillers appartenant à la liste arrivée en deuxième position

Les 5 conseillers ainsi nommés sont : GOETZ Adeline, FEUERER Valérie, SCHMITT André, SEEWALD Agnès et SCHNEIDER Jean-Luc.

Accusé de réception en préfecture 067-216703108-20201125-2020-11-25-PV- DE Date de télétransmission : 02/12/2020 Date de réception préfecture : 02/12/2020
--

#### **D) REPAS DES AÎNÉS : Dimanche 17 Janvier 2021**

Au vue de la situation sanitaire actuelle et afin de protéger nos aînés il a été décidé de ne pas organiser de repas à la salle des fêtes, comme à l'accoutumée.

Les élus de la Commission Communale d'Action Sociale se sont penchés sur la question afin de trouver une variante adaptable à la période et pouvant satisfaire une majorité des aînés de la commune.

L'idée a été évoqué de laisser la possibilité aux aînés de choisir entre un déjeuner livré le week-end du 16 et 17 Janvier 2021 à domicile ou un colis gourmand. Différents prestataires doivent encore être sondés sur la possibilité d'effectuer ce type d'action et son organisation avant de transmettre des courriers aux habitants âgés de plus de 65 ans.

#### **E) LOCATION TERRES COMMUNALES**

Une entrevue avec Monsieur ROESCH Michel s'est déroulé courant du mois d'Octobre 2020 au sujet des baux ruraux. L'intéressé projetant de cesser son activité agricole prochainement pour prendre sa retraite, informe la commune vouloir rétrocéder deux parcelles de chacune 100 ares situées en Section 42 Parcelle 26. Les deux autres parcelles louées par l'intéressé de respectivement 28,90 et 35 ares feront l'objet d'une poursuite de location tel que prévu dans le bail initial.

Une information va être relayée dans le Mussigeois permettant aux personnes intéressées de déposer leur candidature courant Décembre 2020.

#### **F) CONSEIL D'ECOLE**

Le renouvellement des représentants des parents d'élèves pour la nouvelle année scolaire 2020-2021 a eu lieu. L'Adjoint KOENIG Christophe effectue un rapide retour sur la première réunion du Conseil d'Ecole qui s'est tenue le 13 Octobre 2020. Une augmentation des effectifs au sein de l'établissement est à noter, toutes classes confondues. L'ensemble des comptes rendus des conseils d'école sont consultables par les conseillers municipaux sur simple demande.

#### **G) PISTES CYCLABLES**

Le PETR d'Alsace Centrale travaille sur un schéma cyclable à long terme sur le territoire. Chaque collectivité a été consultée pour transmettre des pistes de réflexion conformément aux besoins et sollicitations de leurs administrés. Pour Mussig, les deux projets concernent la liaison à la piste cyclable du canal du Rhône au Rhin et une seconde permettant de rejoindre Sélestat.

#### **H) DEMANDES DE SUBVENTIONS APP ET ASM**

L'Association de pêche et l'Association Sportive de Mussig ont tous deux transmis différentes demandes de subventions dans le cadre de leurs activités respectives. Une visite des locaux de l'APP avait déjà été réalisée en commission. Celle des locaux de l'ASM reste à prévoir après la période de confinement. Ces sujets seront abordés lors de la prochaine séance du Conseil Municipal.

#### **I) TIS**

Deux nouveaux bus de 29 places chacun contre 8 précédemment circulent sur la ligne Baldenheim-Mussig-Sélestat depuis le 02/11/2020, permettant ainsi à un plus grand nombre d'administrés d'utiliser avec plus de confort le service en place.

## **J) BILAN MARCHÉ D'AUTOMNE 2020**

La première édition du marché d'automne a fait l'objet de retours satisfaisants à la fois des exposants et des habitants. Cette manifestation ayant été un essai, elle permet de se projeter vers l'avenir et étudier la possibilité de reconduire l'action tout en déterminant sa fréquence. Une enquête de satisfaction a été transmise aux 15 exposants.

## **K) DATE VOTE CMEJ**

Le Vendredi 11 Décembre 2020 : c'est la date retenue pour l'élection du conseil municipal des enfants et des jeunes de Mussig suite à son report nécessaire au vu de la situation sanitaire. Une nouvelle information à la population est prévue sur les différents supports de communication et via l'école.

## **L) COMPTAGE ROUTIER**

Un comptage routier devait avoir lieu durant une semaine au mois de Novembre sur les rues de Sélestat et rue de Heidolsheim. Toujours au vu de la situation sanitaire ce dernier sera reporté dès la fin de la période de confinement et afin de permettre de recueillir des données au plus juste de la réalité.

## **M) VŒUX DU MAIRE 2021**

Les regroupements de personnes n'étant à ce jour pas autorisés et au vu de l'annulation de la fête des aînés initialement prévue le 17/01/2021, la cérémonie des vœux prévue elle une semaine avant sera aussi annulée.

## **N) TRAVAUX BLIND**

L'Adjoint HERR Jean-François rend compte des différentes réunions de chantier réalisées dans le cadre du chantier de traitement de la végétation dans et aux abords de la Blind, encadré par le SDEA. L'abattage des frênes malades est également effectué dans la foulée.

## **O) EXPOSITION**

La Conseillère GOETZ Adeline en contact avec le passionné ROY Frédéric, habitant de la Commune, ont imaginé et installé une exposition de playmobil aux fenêtres de la Maison des Associations pour la période des fêtes.

Fin de séance : 23h10

Certifié exécutoire par le Maire  
MUSSIG, le 30 Novembre 2020

Le Maire,  
Philippe WOTLING

